

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Août

## Les Anniversaires de 1870

JUGÉS A L'ÉTRANGER

Pendant que l'Allemagne célèbre les anniversaires de ses victoires de 1870, avec plus de bruit et de chauvinisme qu'il ne convient, après vingt-cinq années écoulées, il est une chose au milieu de cet enthousiasme surchauffé, qui ne saurait échapper au philosophe et à l'observateur attentif, c'est l'absence ou plutôt l'effacement du prince de Bismarck.

Cependant, cet homme qui est laissé ainsi de côté, fut l'un des principaux acteurs du drame terrible qui se termina par l'annexion de l'Alsace-Lorraine et par la constitution de l'empire germanique.

A cette heure où l'Allemagne est pour ainsi dire toute vibrante des souvenirs de 1870, l'homme qui voulut cette guerre funeste reste enseveli dans l'oubli ; il rongé son frein dans ses domaines, loin du bruit et des manifestations.

Sans doute, le remords n'a pas envahi son cœur et ne lui inspire aucun regret. S'il éprouve un secret dépit, c'est de n'être plus rien après avoir été tout-puissant ; il s'était imaginé qu'il était l'homme providentiel de l'Allemagne, l'homme nécessaire, et il a suffi d'un caprice de celui qu'il appelait « jeune maître » pour le briser, comme un enfant brise un hochet dont il ne veut plus.

Il y a peut-être une moralité à tirer de cet effacement de l'ex-chancelier. Cette moralité, c'est que tout en célébrant avec ostentation l'anniversaire de ses triomphes militaires, le peuple allemand répudie les apôtres de la saignée humaine périodique, qui a toujours été considérée par les rois et les empereurs et par les hommes du tempérament de Bismarck et de Moltke, comme une inéluctable nécessité.

Ces fervents adorateurs du Moloch sanglant des batailles apparaissent de plus en

plus à la société actuelle, comme des hommes d'un autre âge. On les considère volontiers et non sans quelque raison, comme des rétrogradés en plein dix-neuvième siècle.

Quoi qu'il en soit, la célébration bruyante de tous ces anniversaires est loin d'être approuvée par tous les journaux étrangers. Non seulement la presse socialiste allemande se moque de ces démonstrations qui, dit-elle, n'auront aucun résultat si ce n'est de raviver le chauvinisme allemand et de provoquer une irritation sourde du côté de la France ; mais les journaux anglais eux-mêmes blâment ces manifestations, qu'ils considèrent comme intempestives et parfaitement inutiles.

Il faut reconnaître d'ailleurs que depuis l'avènement du nouveau ministère anglais, un adoucissement considérable s'est produit dans le ton naguère si acerbe que la presse conservatrice anglaise avait adopté à l'égard de la France.

Ce changement d'attitude mérite d'autant plus d'être signalé, qu'il s'est produit au moment même où l'empereur Guillaume était l'hôte de l'Angleterre.

Les anglais paraissent agacés du fracas avec lequel les allemands célèbrent les anniversaires de leurs victoires. Ils trouvent cela de mauvais goût et ils ont raison. Il y a quelques jours, le *Morning*, journal très répandu en Angleterre, leur disait en toute franchise. Il leur rappelait en même temps qu'ils devaient leurs succès à deux causes principales : à leur énorme supériorité numérique et à l'absence de préparation du côté de la France.

L'article du *Morning* se terminait ainsi :

« La France ne célèbre pas l'anniversaire d'Iéna, pourquoi l'Allemagne ne cesse-t-elle pas de célébrer ceux de Gravelotte et de Sedan ?

» Et pourtant, six semaines après Iéna, la Prusse tout entière était aux pieds de Napoléon, tandis que six mois après Sedan, la France luttait encore. »

Ce rapprochement du journal anglais a

dû froisser quelque peu la vanité et l'orgueil de nos voisins d'au-delà du Rhin. Et cependant, il ne faisait que rappeler des faits historiques et d'une incontestable exactitude. Mais en ce moment la presse anglaise est pleine de froideur vis-à-vis de l'Allemagne.

Ce n'est un mystère pour personne que le gouvernement de Berlin a cherché, en maintes circonstances, à attirer l'Angleterre dans la Triple-Alliance.

Les ministres de la Reine ont toujours résisté aux sollicitations de Guillaume parce qu'ils pensent, non sans motifs sérieux, que le Royaume-Uni a intérêt à se tenir en dehors des compétitions des puissances et à conserver sa liberté d'action.

Cette attitude mécontente les Allemands, et pour s'en venger ils insinuent que l'Angleterre désire exploiter à son profit les relations de famille qui existent entre la reine Victoria et l'empereur Guillaume.

Nous ignorons jusqu'à quel point cette accusation est fondée. Ce qui est certain, c'est qu'en Allemagne on ne se pique pas de générosité et que l'on ne songe guère à se mettre au service de la Grande-Bretagne.

Donnant donnant, telle est, disent les journaux de Berlin, l'attitude qu'il convient de garder à l'égard de l'Angleterre, parce que cette puissance a pour habitude de conserver pour elle les marrons que les autres ont tirés du feu.

Cela prouve que si l'on est égoïste à Londres, on ne l'est pas moins à Berlin.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### L'Expédition de Madagascar

La plus grave objection qu'on a faite aux organisateurs de la campagne, ce qui a manqué par dessus tout, c'est la main-d'œuvre.

L'établissement d'une route s'imposait, et pour cette construction, si pénible et si lente, des porteurs et coolies en grand nombre auraient été nécessaires. Malgré tous les avertissements con-

traires, on semble avoir trop facilement cru aux promesses de Tzialana et de Binao qui devaient amener des Sakalaves par milliers : on espérait mieux encore d'un recrutement sur la côte somali, et rien n'est venu justifier cette attente. Ici et là les porteurs ont fait défaut. Il a donc fallu se servir de nos soldats pour décharger les navires, pour construire des routes, pour transporter les vivres : en un mot, pour faire une besogne de coolies indigènes.

Les conséquences de ce surcroît de travail, sous un climat débilitant pour nos jeunes soldats, n'ont pas tardé à se faire sentir, et la grande adversaire, la fièvre, a rapidement conché un assez grand nombre d'hommes. Bientôt les formations sanitaires ont abrité 1,500, puis 2,000 fiévreux : on en compte actuellement 2,500 environ. Les décès sont peu fréquents, il est vrai, mais la morbidité elle-même serait sans aucun doute moins grande encore si l'on n'était pas obligé, faute d'indigènes, d'employer les troupes aux travaux des routes. On cite à cet égard le cas d'une compagnie du génie, forte de 225 hommes à son départ de Majunga et qui est arrivée le 17 juillet à Suberbieville, après avoir travaillé à la construction de la route et du pont sur le Betziboka. Elle ne comptait plus que 26 hommes qui se traînaient à peine.

Il paraît qu'à Suberbieville même, sur ces premiers plateaux, dont la salubrité relative avait pourtant été célébrée à l'Académie de médecine par le docteur Le Roy de Méricourt, la fièvre paludéenne continue ses attaques à peu près comme sur les côtes, et que les rizières et les marécages du Betziboka et de ses affluents dégagent des miasmes palustres, à cause du manque absolu de drainage.

Malheureusement, l'ascension des plateaux entre Suberbieville et Andriba ne peut s'opérer que lentement et dans de mauvaises conditions hygiéniques. Voilà comment, maintenant encore, le grand obstacle que rencontre le général Duchesne dans sa marche en avant, c'est la nécessité inéluctable de faire lui-même sa route, à la hache ou à la mine, au milieu de ces rochers granitiques coupés de marais, qui le séparent de Malatsy et d'Andriba.

D'après les prévisions qu'on lui attribuait dans certaines dépêches du mois de juin, le général Duchesne, alors à Mevatanana, pensait franchir les 100 kilomètres qui le séparaient d'Andriba de façon à occuper ce poste vers la fin de la première quinzaine d'août au plus tôt. Comme on le voit, ses calculs étaient d'une assez grande jus-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 2

## LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

I

Une tourmente de vent qui s'éleva en ce moment l'empêcha d'entendre la voix de l'ivrogne qui répétait sa chanson.

A Nantes, à Nantes est arrivé

Un beau navire chargé de blé...

A cent mètres environ plus haut que Plomeur, Fanch, quittant la grande route, suivit une venelle étroite, aboutissant à un talus de terre assez élevé, que des pierres en saillie formant escalier, permettaient de franchir.

De l'autre côté, des sapins élevés projetaient leurs ombres gigantesques sur le parterre d'un jardin particulier. Une large allée sablée contourna la propriété pour aller rejoindre l'entrée principale aboutissant à la route.

Fanch toujours courant, piqua droit sur la maison d'habitation qu'on apercevait au bout d'une allée de châtaigniers.

Des aboiements furieux se firent entendre en même temps qu'une des fenêtres du premier étage s'éclairait.

Un garçon d'écurie sortit des communs attendant au principal corps de logis.

— Qui est là ? demanda-t-il, en dirigeant sur Fanch la lumière d'une lanterne qu'il tenait à la main.

— C'est moi, Alain, répondit celui-ci. Moi, Fanch, du Guivinec.

Et, sans attendre, il ajouta :

— Le docteur Lemenez est là ?

— Où diable voulez-vous donc qu'il soit à pareille heure ?

— Je voudrais le voir... sans retard...

— Mais il dort, m'sieu Gueguen... et je ne sais si je dois...

— Je vous en prie, Alain...

Le garçon d'écurie, indécis, allait répliquer, lorsque la fenêtre qui s'était éclairée à l'arrivée de Fanch, s'ouvrit.

— Qu'y a-t-il donc, Alain ? demanda une voix.

— Oh ! mon Dieu ! exclama le visiteur, c'est M. Lemenez !

— Mais qu'est-ce donc ? répéta le docteur, de la fenêtre.

Fanch s'approcha vivement.

— C'est moi, M. Lemenez, Fanch, Fanch Guéguen, du Guivinec.

— Ah ! c'est toi, mon garçon... qui t'amène dans la nuit ?

— M. Lemenez, le père se meurt.

— Le vieux Gueguen ? fit le docteur.

— Oui, monsieur... et je suis venu vous demander...

— Ça suffit, mon ami... Alain, attèle rapidement la carriole, et fais rentrer Fanch en bas pour m'attendre pendant que je vais me préparer.

Un quart d'heure plus tard, Fanch, installé dans la carriole, à côté du docteur, refaisait le chemin qu'il venait de fournir, entraîné cette fois par le trot allongé d'un petit cheval breton. Il s'efforçait de répondre de son mieux aux questions du médecin qui semblait tenir en haute estime le vieux Gueguen, comme il l'appelait familièrement, et qui s'expliquait difficilement l'imminence d'un danger si brusque.

— Mais il n'y a pas huit jours, je le voyais encore sur la cale, le bonhomme, droit et vert comme un mousse.

— Hier matin, le père est allé en mer, répondait Fanch... il sifflait gaiement en tenant sa barre... C'est seulement dans l'après-midi qu'il s'est senti comme lassé... il n'avait plus de goût ; nous l'avons forcé à se coucher... croyant qu'une nuit de repos complet le remettrait... Mais ce matin, quand de belle heure, comme à l'habitude, il a voulu aller dire bonjour au bateau, le pauvre homme n'a pu tenir debout... et depuis ce moment il ne cesse de répéter que c'est fini...

Puis tristement il ajouta :

— Et dame, vous savez, M. Lemenez, le père ne se trompe pas souvent.

— Bah ! il est solide encore malgré son âge, faudra voir... S'il n'est compté que le vieux Gueguen n'a jamais été un ivrogne ; il y a toujours de la ressource, mon garçon, avec ceux qui ne boivent pas... le corps, comme le cœur, s'en ressent. C'est pour cela que j'aime et que j'estime ton père, comme toi aussi, Fanch, qui suis son exemple, ainsi que tes frères, ajouta-t-il avec une pointe d'hésitation.

Il parlait encore, que le cheval, faisant un écart,

s'arrêta net... les oreilles droites.

— Il a eu peur, dit le conducteur, en essayant d'enlever la bête.

— Il y a quelqu'un d'étendu là, sur le bord du fossé, fit le docteur qui avait regardé. Donnez-moi les rênes, Alain, et descendez voir qui ça peut être...

Prompt comme l'éclair, Fanch sauta à bas de la voiture.

— Ne vous dérangez pas, dit-il vivement, je vais m'en assurer.

Il traversa la route, et vint près de Jean-Marie, car s'était lui qui, terrassé par l'ivresse, s'était laissé choir là, insensible à la voix de son frère, insensible au coup cruel qui les menaçait.

— Jean-Marie ! dit-il à voix basse, tout près de son oreille pour n'être entendu que de lui.

Mais il ne bougea pas, continuant à respirer lourdement.

— Quelqu'un de blessé ? demanda de loin le docteur.

— Un homme qui a bu, répondit Fanch.

— Pas intéressant alors ; le connais-tu ?

— Non, fit le frère de Jean-Marie, avec un effort pénible.

— Un marin des environs, sans doute. Nous ne pouvons nous en embarrasser. Tiens, Fanch, prends cette couverture pour le garantir du froid, et laissons-le finir sa nuit.

Fanch vint à la voiture prendre la couverture, qu'il étendit avec soin sur le boiteux.

— Hâte-toi, criait le docteur.

(A suivre).

tesse, si nous en croyons la dernière dépêche de Majunga.

Il est seulement regrettable que la transmission de ses dépêches laconiques éprouve des retards à cause des brouillards épais qui s'étendent sur l'île et noient les plateaux eux-mêmes, empêchant ainsi le fonctionnement de la télégraphie optique. La petite colonne d'environ 5,000 hommes, qui forment maintenant le véritable corps d'expédition et marche vers Tananarive, risque par ce fait de n'avoir pas avec la côte de communications assez rapides.

Somme toute, si la situation est encore critique, nous pouvons néanmoins nous féliciter des efforts accomplis. A l'heure présente, il n'y a plus à Majunga un seul bateau qui attende le débarquement de sa cargaison; le quartier général de Suberbieville est abondamment pourvu de provisions et le ravitaillement s'opère avec régularité entre Suberbieville et le corps expéditionnaire.

Des 15,000 hommes débarqués à Madagascar, 200 à peine sont morts de maladie ou tués; 2,500 environ sont dans les ambulances; 8 ou 9,000 travaillent au ravitaillement ou occupent les postes échelonnés jusqu'à Majunga; enfin plus de 5,000 hommes se fraient un chemin vers Andriba.

Que font pendant ce temps les Hovas? On n'a plus eu d'eux que de rares nouvelles, depuis le mois de juin et la prise de Mevatanana. On sait toutefois que le premier ministre vient de renforcer sa petite armée d'environ 4,000 hommes, qu'il a placés sous les ordres d'un nouveau général, Rainanjanoro, tacticien d'une réelle valeur, disent les Anglais.

Les Hovas fuient en ravageant tout sur leur passage et ne laissant derrière eux qu'un désert où nos mulets ne trouveront même pas un brin d'herbe. Il n'est guère douteux qu'ils se soient attachés pour l'espionnage la complicité des Sakalaves.

Si, comme l'ont prétendu certaines dépêches de source anglaise, les Hovas se trouvent massés à Kinajy, à une trentaine de kilomètres d'Andriba, le général Duchesne aura peut-être une action militaire à tenter prochainement. L'état de lassitude de ses troupes lui permettra-t-il de le faire? Lancera-t-il à la poursuite des Hovas une colonne légère composée des hommes les plus vigoureux? Se contentera-t-il d'avancer lentement pour assurer d'une façon constante ses ravitaillements à travers des régions nues que l'ennemi dévaste en se repliant?

A cet égard, les nouvelles les plus contradictoires circulent, et personne que lui ne sait à quel parti il s'arrêtera. Ce qui est certain, c'est que le silence patient du général Duchesne doit nous être une garantie qu'il envisage avec le plus parfait sang-froid sa situation, qu'il sait ce qu'il veut, dédaigne de se plaindre, et espère fermement surmonter tous les obstacles.

Soutenant par sa constante activité l'énergie de ses troupes, le vaillant chef d'armée ne laisse paraître dans ses rapports succinets aucune désillusion. Après avoir laissé ses malades dans les hôpitaux improvisés de Suberbieville et de Nossi-Comba, après avoir assuré ses derrières par l'échelonnement de petits postes sur la route tracée par lui depuis Majunga, il continue à s'avancer avec la même rapidité prudente, malgré mille obstacles, à travers les contreforts de l'Ambohimenakely.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 55

# Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXXI

L'homme toussait et retournait entre ses mains calleuses une coiffure grossière, moitié bonnet moitié casquette, ornée d'une bande de lapin rapée... Une grande timidité l'avait envahi... Sa gorge s'était séchée tout à coup et les mots ne sortaient pas.

— Parlez vite dit le magistrat avec une nuance d'impatience. Vous n'avez rien à me dire.

— Voilà, bégaya le terrassier, c'est moi qui ai ouvert le cercueil de Julien de Kermor.

— On a déjà entendu quelqu'un à ce sujet, fit obéir le président.

— Les autres ont pré-juré à la seconde exhumation... c'est moi qui ai fait la première... quand le corps a été transporté dans le caveau... Il s'agit d'une trouvaille que j'ai faite.

— Une trouvaille?

— Oui, monsieur le président.

— Pourquoi n'avez-vous pas parlé plus tôt?

— Parce que je me couchait à dire, va qu'il faut dévoiler une faute que j'ai commise... Alors, il avait été convenu entre M. Brichène et moi que si on n'avait pas besoin absolu... mais puis-  
qu'il paraît qu'il le faut...

Sans doute, il ne peut se dissimuler les *impedimenta* sans nombre qui vont encore entraver ses projets; les erreurs commises par ses auxiliaires au début de la campagne en ont compromis gravement l'exécution. Mais l'indomptable énergie avec laquelle il soutient ses jeunes compagnons d'armes nous inspire malgré tout la plus grande confiance, et nous continuerons à suivre jour par jour, avec une émotion de plus en plus attentive, les efforts de celui en qui reposent toutes nos espérances.

Toutes les dépêches parvenues en France sont d'ailleurs unanimes à témoigner de l'endurance des troupes et de la fermeté de leur chef.

Voilà les plus sérieuses raisons que nous ayons d'espérer de prochains succès.

\* \* \*

Paris, 22 août.

Le lieutenant en second d'artillerie de marins Gateau est décédé à l'hôpital d'Ankomboka.

M. Gateau, qui était âgé de vingt-quatre ans, était lieutenant depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1894.

On nous apprend également le décès du lieutenant d'infanterie de marine Migeon, du 13<sup>e</sup> régiment, lieutenant du 1<sup>er</sup> avril 1893. Il était âgé de vingt-neuf ans.

Monstaganem, 22 août.

Un télégramme privé reçu ce matin, annonce la mort, à Suberbieville, du capitaine Girault, du 2<sup>e</sup> tirailleurs.

Marseille, 22 août.

Le gouvernement a frêté le paquebot *Canton*, de la compagnie nationale. Ce navire quise trouve actuellement à Safon, se rendra à Majunga, où il prendra un fort contingent de militaires alités et de convalescents qu'il transportera à Alger, Toulon et Marseille.

## Mouvement épiscopal

On nous annonce qu'avant son départ M. Poincaré, ministre de l'instruction publique et des cultes, mettra la dernière main à un mouvement épiscopal au sujet duquel l'entente serait déjà faite avec le nonce du pape. Ce mouvement comprendrait l'archevêché de Toulouse auquel serait appelé un prélat dont le nom a été quelquefois prononcé en ces derniers temps, et les évêchés de Laval et de Chartres dont les nouveaux titulaires (c'est tout ce qu'il nous est permis de dire), n'appartiendraient pas au clergé parisien. Il serait pourvu ultérieurement à la vacance de l'archevêché d'Auch.

## Nouveaux massacres

On télégraphie de Hong-Kong : Un nouvel attentat contre les étrangers vient d'avoir lieu près de Fou Tchou. Une foule furieuse, composée de la lie de la populace, s'est portée en armes contre la mission américaine et a détruit la chapelle et l'école.

Quatre élèves indigènes ont été blessés; l'instituteur américain a réussi à s'échapper.

La populace de Fou Tchou est animée de violents sentiments de haine contre les étrangers; des bandes parcourent les rues en criant qu'il faut chasser les diables étrangers.

## A CARMAUX

### Lettre des ouvriers à M. Dupuy-Dutemps Exposé des griefs

On télégraphie de Carmaux :  
Le comité de défense vient d'adresser au mi-

— Vous voyez bien que ces deux hommes s'entendent! s'écria le comte.

— Silence, vociféra le président.

Les gendarmes mirent la main sur l'épaule de l'accusé, qui continuait à se débattre.

Le magistrat se tourna vers le fossoyeur.

— De quelle nature était votre trouvaille?

— Il s'agissait d'un médaillon en or qui était attaché au cou du cadavre par une petite chaînette également en or.

— Qu'avez-vous fait de ce médaillon?

— Le voici, monsieur le président, tel qu'il était lorsque je l'ai découvert.

— Pourquoi l'avez-vous gardé?

Des sanglots vinrent à la gorge de l'homme.

— Voilà ma faute, monsieur le président, ma petite fille le était malade alors, pour lui faire plaisir...

— Vous avez eu tort!

— Ce n'est pas la première fois que j'en suis à me le reprocher... mais quand l'mal a été fait...

Le président examinait le bijou que le fossoyeur lui avait passé.

Il l'ouvrit.

Un petit billet en tomba.

— Ce papier était dans le médaillon?

— Oui, monsieur le président.

Le magistrat déplia le billet.

A peine y eut-il jeté les yeux qu'il sursauta sur son siège... en proie à la plus vive émotion.

Tous les regards étaient fixés sur lui, et un frisson courut dans l'assistance à l'aspect de sa pâleur.

Le président, tout troublé, regarda fixement l'accusé.

— C'est votre condamnation, dit-il, que je viens de lire, écrite de la main de votre frère.

nistre des travaux publics, venu à Albi assister au conseil général, la lettre suivante au nom de tous les verriers.

Monsieur le ministre,

En revenant dans le Tarn, vous y retrouverez certainement le souvenir des longues luttes qu'y a soutenues le parti républicain. Vous connaissez particulièrement Carmaux; vous y êtes venu il y a trois ans quand les mineurs défendaient la liberté syndicale et politique comme nous défendons aujourd'hui la nôtre.

Vous ne permettiez pas alors qu'on traitât de meneurs et qu'on privât de travail et de pain les ouvriers auxquels le suffrage universel confie un mandat ou qui font partie de commissions syndicales; vous pensiez et vous disiez qu'il n'y a plus de démocratie, plus de République, si le haut patronat peut châtier par des renvois arbitraires et par la faim l'exercice des libertés légales.

Vous étiez à côté de Calvignac et luttiez contre le baron Reille deux fois, au comité de la grève et en réunion publique. Vous avez encouragé les ouvriers en grève à la résistance à outrance, et votre indignation républicaine vous inspira des paroles si vives que vous avez prié les journaux amis de les adoucir.

Si vous aviez été ouvrier alors, vous auriez été classé par les Compagnies industrielles de Carmaux parmi les meneurs et marqué pour les prochains renvois, comme les camarades que nous ne voulons pas abandonner. Si le gouvernement avait su qu'un de ses membres s'était associé, dans une grande grève, à ces ouvriers de Carmaux si calomniés, peut-être aurait-il agi plus vigoureusement pour obtenir de la verrerie un arbitrage et la reprise du travail dans des conditions acceptables.

Pour nous, nous vous prions, monsieur le ministre, de lui rappeler votre intention d'alors, que, à coup sûr, vous ne désavouez pas aujourd'hui. Il y a trois ans, vous avez demandé pour des mineurs en grève des secours au conseil général.

Vous disiez avec raison que les ouvriers n'étaient pas responsables de la grève, qu'ils avaient répondu comme c'était leur droit et leur devoir aux provocations contre le suffrage universel. Sommes-nous aujourd'hui responsables de la grève? A peine l'arbitrage était-il refusé par la verrerie nous acceptions les conditions patronales, et notre maître a aussitôt imaginé des conditions nouvelles pour prolonger et renouveler le conflit.

Nous vous prions donc, si les élus républicains suivent le généreux exemple donné par vous au conseil général et votent des fonds pour nous aider, d'obtenir du gouvernement qu'il laisse parvenir ces fonds jusqu'à nous.

Nous vous adressons cette supplique publiquement parce que nous voulons que, d'un bout à l'autre du conflit, toutes nos démarches, toutes nos pensées puissent être connues de tous, et croyez, monsieur le ministre, que, malgré bien des déceptions nous sommes invariablement attachés à la République.

Pour les verriers de Carmaux et par ordre, le comité de défense des ouvriers,

GERVIER, président,  
JEDEL, secrétaire.

\* \* \*

### Lettre de M. Rességuier

M. Rességuier, administrateur délégué des verreries de Carmaux, adresse à l'agence Havas la lettre suivante :

Le comte, les cheveux hérissés, les dents claquant de terreur, s'était précipité machinalement en avant.

— Mon frère, bégaya-t-il.

Et au milieu d'une anxiété tragique, le magistrat laissa tomber d'une voix lente ces paroles, qui archaïquement à l'assistance des cris d'horreur et d'effroi.

— « Je meurs empoisonné par mon frère Jean de Kermor qui m'a volé mon enfant au jardin des Tuileries. Je laisse à la justice le soin de nous venger. »

On juge de l'effet produit par cette accusation d'outrage à l'âme.

Toute l'assistance s'était de nouveau levée...

Des poings menaçants se tendaient vers l'assassin.

Des injures et des menaces montaient jusqu'à lui, mais Jean de Kermor n'entendait plus... Après avoir fait un bond en avant, comme pour s'élançer et pour fuir, il était retombé sur son banc, anéanti... il ne voyait et n'entendait plus rien.

Le procureur de la République voulut dire quelques mots, expliquer comment Julien de Kermor, ayant bu le poison, avait voulu venger la perte de son fils et sa propre mort, comment ce premier crime, prouvé authentique, rendait les autres non seulement probables, mais vrais. C'était une preuve morale, équivalant à une preuve matérielle.

Le président l'arrêta.

Tout était inutile, maintenant... la cause était entendue.

Le défenseur, auquel on avait demandé s'il avait quelque chose à ajouter, avait ouvert les bras d'un air découragé, renonçant à la défense, tous les arguments présentés dans son précédent discours se trouvant annihilés, pulvérisés par cette écrasante

Monsieur le directeur,  
J'ai déjà précisé la situation faite au personnel licencié des verreries de Carmaux, dans la lettre que je vous ai adressée le 16 courant, et à laquelle je vous remercie d'avoir donné toute la publicité désirable. Je n'ai rien à y changer.

Je n'ai pas davantage à examiner l'appel signé de deux de nos anciens ouvriers, qui a été publié par tous les journaux. Pour continuer à éclairer l'opinion, je n'en relèverai qu'un point.

On prétend que nous fabriquons à Carmaux, un assortiment de marchandises que nulle autre usine ne produit, et que dès lors on ne peut appliquer les tarifs de nos concurrents. C'est complètement inexact : nous n'avons aucune spécialité. Les marchandises que nous faisons peuvent être fabriquées, et le sont en fait, dans la Loire comme dans le Nord et à Bordeaux. Elles figurent à la nomenclature des tarifs de vente comme à celle des tarifs de fabrication de toutes ces usines. Je mets au défi qui que ce soit d'établir le contraire; et je fais appel à l'appréciation des maîtres de verreries.

Je ne m'arrêterai pas à la prétendue défectuosité des eaux potables; celles de l'usine sont classées parmi les meilleures dont la population dispose; à la fumée des pailles qu'on emploie partout, à la mauvaise qualité du verre. La faveur dont jouissent universellement nos produits et les récompenses obtenues dans les diverses expositions, à Paris notamment, réfutent cette dernière assertion.

La vérité est que nous avons payé nos ouvriers très cher pour avoir, en retour, la tranquillité. Mais les salaires supérieurs ne leur suffisent pas. Certains veulent être les maîtres de l'usine; c'est eux qui prétendent décider si on travaille ou non; qui devra avoir de l'avancement; qui fera telle ou telle marchandise. Ils ont même fait publier, dans l'organe de la Fédération verrière, un avis informant les ouvriers d'avoir à s'adresser au syndicat avant de demander de l'embauche à nos usines.

Dans ces conditions, toute industrie est impossible. Aussi toute transaction doit être reponsée de la façon la plus absolue. Je m'en tiens aux conditions précisées par ma lettre du 24 mai et complétées par celle que vous venez de publier.

Ce faisant, je suis certain de rendre le plus grand service à l'industrie nationale et surtout à la population ouvrière de la France.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'administrateur délégué,  
C. RESSÉQUIER.

\* \* \*

Attente

Le Temps publie la dépêche suivante :

Albi, 22 août.

C'en est fait. La grève arrêtée ces jours-ci à un carrefour d'où elle pouvait sortir par deux voies différentes, a choisi la plus mauvaise : celle qui tôt ou tard lui sera néfaste. L'enthousiasme manquant on l'a remplacé, dans la crainte des défaillances probables et très nombreuses, par la résistance. Il a fallu faire comprendre à ceux qui avaient des velléités de travail que de semblables mesures ne seraient pas tolérées. On l'a fait.

Les embauchages qui, sur la lettre du directeur de la verrerie, avaient commencé hier, se sont arrêtées dès qu'on a su l'intention du syndicat de s'y opposer énergiquement. Les porteurs de liste sont rentrés chez eux, préférant encore à tout leur tranquillité.

découverte.

Dans la salle, Henri, appuyé sur la poitrine de Bauchène, pleurait à chaudes larmes, en pensant à la mort affreuse de son père.

On avait passé aux jurés le médaillon, ce qu'il contenait, puis des lettres de Julien de Kermor que le maître d'armes s'était procurées pour qu'on put confronter les deux écritures.

Sur un signe du président, le jury se leva et passasolennellement dans la salle des délibérations.

Pendant les dix minutes que la salle resta vide, c'est à peine si les conversations montèrent, tellement l'émotion avait pris tout le monde à la gorge.

Le comte, se sentant définitivement perdu cette fois, n'était plus qu'une masse inerte...

Les gendarmes avaient été obligés de le porter hors de la salle ou plutôt de le traîner comme une guenille humaine.

Au bout de quelques minutes, qui avaient paru longues comme des heures, tant l'anxiété de chacun était vive, la Cour rentra, puis le jury, puis le condamné par une autre porte.

Le chef des jurés, très pâle, très ému, fit connaître le résultat de la délibération.

A l'unanimité, l'accusé était reconnu coupable... A l'unanimité, les circonstances atténuantes lui étaient refusées.

C'était la peine de mort.

Jean de Kermor poussa un cri rauque et s'affaissa entre les bras des gendarmes, qui s'empressèrent de l'emporter, pendant que la salle s'évacuait lentement, au milieu des conversations et des murmures.

(A suivre.)

Séance du 22 août 1895

La reprise du travail a donc échoué et l'on peut dire que le triomphateur de cet échec, c'est la peur. La grève maintenant va être longue, à moins de revirement brusque ou d'incident imprévu, il ne faut pas penser à une rentrée des ouvriers avant octobre.

Le manque de ressources fera maintenant ce que la sagesse n'a su faire. Les chefs de la grève, qui savent que l'argent seul sera leur force, vont s'employer, par tous les moyens, à remplir la caisse de la résistance. Les difficultés sont grandes : il faut nourrir 1.200 grévistes, dont plusieurs sont défavorables au chômage et ne manquent pas de formuler souvent des plaintes. Quand la paie de quinzaine, touchée dimanche, sera épuisée, les grévistes ne compteront plus que sur des secours de leurs amis. Les meneurs ont pris de grosses responsabilités.

Je dis et je répète que la population n'est pas sympathique à la grève; elle est lasse des grèves successives et des agitations qui ont fait de Carmaux, en France, une ville sur laquelle on a trop les yeux fixés.

Comme il y a quinze jours, la situation se résume ainsi : « attente ». Puisse cette attente ne pas être longue.

Le député socialiste de Saint-Gaudens, M. Bepmale, avait déposé une proposition tendant à accorder un secours de 500 francs aux verriers grévistes. Par 17 voix contre 8, le conseil général de la Haute-Garonne a repoussé cette proposition.

Angleterre

Dix-huit fabriques de jute sont fermées aujourd'hui et treize mille ouvriers sont en grève. Les patrons sont opposés à toute augmentation de salaire.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 21 août 1895

Le procès-verbal de la veille est lu et adopté.

Sur les rapports de MM. Malvy et Relhié, le conseil adopte successivement les chapitres 10 (archives départementales, 3,700 francs); 7 (aînés, 130,000 fr.); 6 (enfants assistés, 42,000 fr.); 8 (assistance publique, 92,723 fr.)

Sur la proposition de M. Roques, est adopté le chapitre 12 (dépenses obligatoires, 67,537 fr. 95) avec une réduction de 600 fr. sur l'article 38 (service des épizooties) motivée sur l'abus des frais de voyages faits par le vétérinaire départemental.

Sur le rapport de M. Calmon, le conseil adopte les vœux suivants :

- 1° Que le départ du train 5 de Toulouse à Paris par Capdenac soit avancé ;
- 2° Que le train 26 de Toulouse à Paris devienne express ;
- 3° Qu'un embarcadère pour chevaux soit institué à la gare de Gramat.

Un projet de traverse dans le bourg de Régnac est adopté.

Sur le rapport de M. Vival, le conseil décide qu'une demi-journée de prestation sera abandonnée à toutes les communes pour leurs chemins vicinaux à partir de 1896.

Sur le rapport de MM. Delpon et Cocula, le conseil donne acte du dépôt de divers rapports et renvoie à l'architecte départemental des projets de réparations avec invitation de les réduire.

Divers vœux sont ensuite adoptés à propos d'un projet de sectionnement de la commune de Nozac. Une assez vive altercation s'élève entre MM. Calmeilles et Cocula. La discussion de la proposition est renvoyée à demain.

Une nouvelle demande du syndicat du corps médical à propos de l'assistance médicale gratuite, provoque une discussion dans laquelle prennent part MM. Rey, Calmeilles, Daffas.

Sur la proposition du président, le conseil décide d'ajourner à la session d'avril les modifications à apporter, s'il y a lieu, au règlement sur la matière.

Sur le rapport de M. Bénédicte, le conseil émet un avis favorable à l'érection en commune de la section de Saint-Jean-la-Gineste.

Avant de lever la séance, le président a donné connaissance de la nouvelle composition des commissions.

Font partie de la commission des finances : MM. de Verninac, Iscard, Malvy, Fabre, Talou, Relhié, Delport, Lachizèze, Longpuech, Roques, de Lamaza, Laparra,

Font partie de la commission des travaux publics : MM. Rey, Vival, Pauliac, Calmeilles, Calmon, Cocula, Feyt, Brugalières, Delpon, Cangardel.

Font partie de la commission des vœux : MM. Pradines, Duphénéux, Daffas, Marcenac, Grimal, Bénédicte, comte Murat.

La nomination de la commission départementale et diverses commissions sont renvoyées à la séance de demain jeudi.

M. Le préfet assiste à la séance. Absents : MM. Grimal et Vival. Le président dépose un rapport sur les barrages de la Bargogne, fait au nom de la commission interdépartementale, et divers vœux qui sont renvoyés aux commissions.

Sur les conclusions de M. Delport, le chapitre « encouragement aux sciences, lettres et arts, 2,400 fr. » est adopté.

Des demandes de bourses pour les élèves sages-femmes présentées par les demoiselles Bach, Vertut, Miquel, Rodes, Girma, sont rejetées.

La continuation de la bourse accordée à M. Mayac, élève peintre, est refusée.

Le chapitre 12, rapporté par M. Talou, est arrêté à la somme de 14,800 fr.

L'allocation de 100 fr. au comice agricole de Vayrac, est reportée à celui de Concots.

La subvention de 50 francs à la commune de Frayssinhes est rejetée ainsi que le crédit de 200 francs pour primes pour destruction des animaux nuisibles.

Le montant du chapitre 14 (instruction publique), est réduit à 5,350 fr.

Sur le rapport de M. Delport, avis favorable est donné au projet de budget des écoles normales et acte est donné du dépôt du compte administratif de ces écoles.

On procède ensuite à la nomination des commissions. Sont élus membres de la commission départementale : MM. Relhié, 21 voix ; Pradines, 21 ; Cocula, 20 ; Longpuech, 18 ; Iscard 17 ; Delport, 17 ; Laparra 16, sur 26 votants.

Sont élus membres des commissions des permis de culture : de l'arrondissement de Cahors, M. Talou, par 18 voix ; de l'arrondissement de Figeac, M. Vival, par 17 voix ; de l'arrondissement de Gourdon, M. Iscard, par 18 voix.

La séance, suspendue à 4 heures et demie, est reprise à 5 heures.

M. Rey fait un rapport sur le projet du pont de Vire. Il demande que le conseil décide : 1° que ce pont sera construit avant tout autre ; 2° que la construction soit commencée en 1896.

M. Pauliac fait observer que la commission des travaux publics a été d'accord pour donner la priorité à ce pont, mais que les dépenses devant s'élever à 200.000 fr. environ, soit 80.000 francs pour le département, d'autre part, les autres travaux du programme de 1895 (chemins de grande communication et chemins vicinaux) n'ayant pas été mis en parallèle avec la construction du pont, la commission, du moins certains de ses membres, n'a pu décider que ce pont, absorbant d'énormes ressources, serait construit en 1896 et 1897 au préjudice de la vicinalité sur laquelle il reste à construire 82 kilomètres déjà classés.

Vu l'importance des dépenses, il demande le renvoi à demain pour l'examen d'ensemble et en même temps que le rapport écrit où les chiffres seront précisés.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Rey, de Verninac, Malvy, Cocula et Delport, le renvoi est adopté. La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain vendredi, 2 heures.

Séance du 23 août 1895

M. Le préfet assiste à la séance. M. Cangardel lit le procès-verbal de la veille qui est adopté.

M. le président donne lecture d'un vœu signé par les sénateurs et les députés du Lot, tendant à ce que deux bourses de l'Etat soient attribuées au lycée de Cahors, pour le cours de l'école militaire de Saint-Cyr.

M. Lachizèze présente au nom de la commission des finances un rapport sur l'ensemble du budget départemental. Le rapporteur appelle l'attention du conseil sur trois sources de dépenses :

- 1° L'entretien des chemins vicinaux qui s'élève à 894,917 fr., c'est-à-dire plus de la moitié du chiffre total des ressources départementales ;
- 2° Le service des emprunts qui est de 37,722 francs ;
- 3° Les frais d'assistance publique dont le chiffre est de 117,900 francs.

Il constate qu'après le prélèvement de 80,250 francs pour les dépenses obligatoires et l'entretien des propriétés mobilières départementales, il ne reste plus que 410,947 francs pour l'agriculture, les beaux-arts, les subventions aux communes, pour les dépenses de l'instruction publique, les dépenses diverses et les dettes.

Il ajoute que le département a emprunté pour la construction de ses chemins vicinaux 3,956,583 fr. ; qu'il a emprunté 200,000 fr. pour l'école normale des instituteurs ; 226,241 fr. pour l'école normale des institutrices ; 121,000 fr. pour la caserne de gendarmerie de Cahors ; enfin que le département a accordé à la ville de Cahors une somme de 137,173 fr. Il termine en disant : « Voilà dans ses grandes lignes, les vues d'ensemble de notre budget départemental. »

M. Talou propose diverses modifications au chapitre 16 (dépenses diverses) et le conseil ajourne avec regret une augmentation de 3,000 fr. de traitements aux employés de la préfecture.

Est également réservé, le vote de l'article 21 L'ensemble du chapitre est fixé à 65,410 fr. 91.

Sur les conclusions de M. Roques, le chapitre 27 (lettres départementales) est adopté à 19,819 fr. 53.

Sur le rapport de M. Laparra, diverses demandes de subventions sont rejetées faute de ressources.

Sur les conclusions de M. Longpuech, le renouvellement du bail du jardin de la caserne de gendarmerie de Figeac est autorisé, et diverses demandes de subventions, parmi lesquelles une demande de crédit pour l'établissement d'un cercle militaire à Cahors sont rejetées faute de fonds.

Au sujet d'une demande de subvention pour l'orphelinat d'Arnis, le conseil ajourne sa décision à la session du mois d'avril.

Un vœu tendant à ce que les travaux de la ligne ferrée de Gourdon à Cornac soient exécutés promptement est adopté.

La séance, suspendue à quatre heures et demie, est reprise à cinq heures.

A la suite d'une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Rey, Pauliac, Longpuech, le conseil décide de renvoyer à demain le vote de la question de construction du pont de Vire.

Les conclusions de divers rapports de MM. Cocula, Delpon et Brugalières sont adoptés.

Au nom de la commission des vœux, M. Marcenac propose de renvoyer avec avis favorable à la commission des finances des demandes de subvention pour l'érection de monuments à Canrobert à Saint-Céré, et au contre amiral de Verninac de Saint-Maur à Souillac.

Au sujet de demandes de sections électorales, le conseil décide de maintenir le statu quo à Labatthude et à Gramat, et le sectionnement à Nozac. Divers vœux sont ensuite adoptés.

Dîner officiel

M. le Préfet du Lot et Mme Arnaud ont offert, mercredi, un dîner aux membres du conseil général. En même temps que les membres de l'assemblée départementale, avaient été conviés à ce dîner les autorités et les divers chefs de service du département.

Mme Arnaud avait à sa droite M. de Verninac, sénateur, président du conseil général, et à sa gauche M. Béral, sénateur. MM. Pauliac, sénateur, et Talou, député, étaient assis auprès de M. le préfet du Lot.

Au moment du champagne, M. le préfet s'est levé et a porté la santé de M. le président de la République. M. le préfet a aussi porté un toast à ses invités.

M. de Verninac a porté un toast à M. le préfet et à Mme Arnaud. M. de Verninac a fait heureusement ressortir les qualités d'administrateur de M. Arnaud et a rappelé combien il avait su conquérir les sympathies de tous, même de ses adversaires politiques.

La réception s'est prolongée assez avant dans la nuit.

Le Monument Canrobert

Le succès va couronner les efforts de la municipalité de Saint-Céré, qui a projeté l'érection d'un monument au maréchal Canrobert. La souscription atteint déjà le chiffre de 60,000 fr. Le 4<sup>e</sup> zouaves vient d'envoyer 520 fr.

Le général de Colomb, président du comité d'initiative, a reçu une lettre de M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, faisant connaître que S. M. le Tsar souscrivait pour une somme de 1,000 fr. Cette marque de sympathie de l'empereur de Russie pour l'ancien adversaire de l'armée russe en Crimée, a produit une patriotique émotion.

L'impératrice Eugénie a envoyé une somme de 500 fr. en demandant à garder l'anonymat dans les listes de souscription.

Exposition nationale des vins de France

L'ouverture de l'Exposition nationale des vins de France et d'Algérie, et des Industries se rattachant à la vinification, est fixée au 25 septembre prochain.

Elle se tiendra à Paris au Palais des Machines (Champ de Mars), dans le local actuellement affecté à l'Exposition Cynégétique et Beaux-Arts Franco Russe.

C'est une heureuse occasion offerte aux vignerons de prouver que, contrairement à ce que propagent certains industriels intéressés, — nos fameux vins français sont plus que jamais dignes de leur antique réputation, et que, malgré la crise que vient de traverser la vigne, ils n'ont rien perdu de leurs riches qualités.

Les propriétaires se trouveront en rapport direct avec les consommateurs, et pourront se créer d'utiles et sérieuses relations pour le plus grand avantage des uns et des autres.

Des récompenses seront décernées aux exposants : Diplômes d'honneur, Médailles d'or, d'argent et de bronze.

Au premier rang des membres du Comité d'honneur, figure M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie avec participation du Ministère des colonies, de la Ville de Paris et du Laboratoire municipal.

Les producteurs, désireux de participer à cette manifestation vraiment nationale, sont priés de s'adresser à M. Vesseau, directeur de cette Exposition (Galerie des Machines), au Champ-de-Mars.

Je ne pouvais plus travailler par suite de maladie, et j'ai été guéri par les Pilules Suisses, voilà les expressions qu'on retrouve presque à chaque page du recueil de 1,000 attestations Pilules Suisses. Demandez cette brochure dans les pharmacies.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 août 1895

Naissances

Lestrade, Alice, boulevard Gambetta, 51. Gélis, Jeanne, rue Fénelon, 28.

Mariages

Teduc, Jean, employé de commerce, et Roualdès, Marie, tailleur.

Décès

Jarlan, Pétrouille, épouse Astorg, 70 ans, aux Tuileries.

Saux, Pierre, un mois cinq jours, impasse Burgrade 3.

Cure, François, garde municipal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 83 ans, esiba-taire, quai Champollion.

Delfau, Pauline, 62 ans, épouse Dajeau, allées des Ormaux.

Magestrati, Pélagie, chanteuse, 35 ans, célibataire, à l'hospice.

Larnaudie, Françoise, laveuse, 67 ans, épouse Constant, quai de Regourd, 4.

Paubert, Jeanne, 2 mois, rue Fénelon, 1.

Bibliographie

GASCONISMES

Et Choses de Gascogne

Par LOUIS PÉPIN (Cahors, Girma, 1895.)

Que de gascons vont être surpris par ce livre ! Combien nombreux vont être ceux qui, l'ayant lu, auront l'impression qu'ils ne parlent pas français, mais gascon ; et ceux-là l'auront surtout qui n'ont jamais quitté les rives riantes du Lot ou de la Garonne. Pendant un séjour à Paris, long de plusieurs années, nous avions eu, grâce à des camarades venus des quatre points cardinaux, la chance d'abandonner certaines locutions gasconnes que ces chers amis ne manquaient pas de critiquer au passage. Pourquoi ne pas citer celles dont les railleries répétées nous ont déshabitués : « Il plaint la peine de se lever, de faire tel travail » ; j'entends encore le rire à peine déguisé de certain ami qui relevait tous mes gasconismes « avec une pointe » de malice. Que de fois m'a-t-il reproché « il y a feu » ou « je reviendrai dans demie-heure ».

Le livre de M. Pépin nous donne une collection très complète de ces locutions qu'il serait injuste d'appeler vicieuses, car souvent, par leur concision, par leur originalité, elles s'appliquent d'une manière parfaite aux choses qu'elles veulent désigner et méritent, comme le dit l'auteur, dans une très fine préface, d'être fixées et conservées, « ne fut-ce qu'à titre de curiosité et de souvenir comme on garde un précieux coffret renfermant de vieux bijoux de famille, démodés, mais encore doux au cœur par un vague parfum du passé. » Il faut donc accepter un certain nombre de gasconismes ; quelques-uns même méritent le passeport de l'Académie. La vérité consiste, non pas à traiter le patois en ennemi, quoiqu'il soit évidemment un corrupteur de la langue française, mais à neutraliser son action, à lui faire des emprunts judicieux et conscients.

L'ouvrage de M. Pépin — malgré la modestie avec laquelle son auteur le présente au public — est plus qu'un livre d'amateur. On y sent une érudition profonde et une qualité bien précieuse et bien rare : une grande puissance d'observation ; on l'admettra d'autant plus volontiers que l'auteur est « un gascon gasconnant ou ayant gasconné autant que gascon au monde » et qu'il lui a fallu sûrement plus de travail pour recueillir les gasconismes qu'à un homme du Nord qui, n'ayant pas subi l'intoxication due à un long séjour dans le midi, signale d'emblée, à leur saveur spéciale, les locutions qui n'ont cours que sur les bords de la Garonne.

Son but sera-t-il atteint ? M. Pépin voudrait que les élèves de nos écoles du midi apprennent de bonne heure à discerner le français pur, correct, d'avec certaines expressions ou tournures originales qui peignent la physionomie de notre race, à éviter soit en parlant, soit en écrivant ces fautes coutumières qui nous singularisent vraiment entre tous. L'auteur lui-même ne l'espère vraisemblablement pas. Aussi longtemps qu'on parlera patois sur les bords du Lot et de la Garonne, des tournures patoises s'infiltreront dans la langue française et seront employées inconsciemment même par des gens très cultivés. Que de bacheliers, que d'avocats, continueront à répéter « Ce n'est pas pour dire, mais vous êtes un maladroït » ou « Madame X... s'est accouchée, hier » ou « Monsieur Z... est bien ce qu'il faut » Il faudrait supprimer le patois, et, nous croyons avec l'auteur, que ce serait vraiment dommage.

Le livre de M. Pépin n'en reste pas moins un ouvrage consciencieux et que liront utilement tous ceux qui suivent avec intérêt l'évolution de notre belle langue française.

Ronce.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérin, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets aller et retour 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits

de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bigorres-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain du jour de leur délivrance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 6 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets, Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1895)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Cahors, and Toulouse.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Montauban, and Paris.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos, showing omnibus and poste services.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors, showing omnibus and poste services.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac, showing omnibus services.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors, showing omnibus services.

Advertisement for VIN DE VIAL, LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA, featuring a circular logo and text describing its health benefits.

Advertisement for 'A CÉDER' (For Sale) of a political journal, 'Un Journal Politique', with details on subscription and contact information.

Advertisement for B. DOUCÈDE, a tailor and merchant, located at Cahors, rue de la Liberté, with a circular logo.

Advertisement for Henri SÉGUY, an entrepreneur of painting, with details on services like vitrerie, faux bois, and marbre.

Advertisement for 'LE GOURMET' magazine, a review of practical cooking, with subscription rates for France and abroad.

Advertisement for M. DOUCÈDE, a tailor, informing his clients about the summer season and offering to send samples.